

Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada, TÉMOIN, l'honorable Henri Elzéar Taschereau, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce troisième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre

H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ellis s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Ellis, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 février 1901.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir formellement la session du parlement de la Puissance, le jeudi, 7 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, Capitaine, A.D.C.,
Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne,

baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;
L'honorable Louis Philippe Brodeur a dit :

Qu'il plaise à Votre Excellence :

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit :

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a eu à pleurer la mort de Sa Majesté la Reine Victoria. La sympathie et les regrets provoqués par ce triste événement dans tout l'univers témoignent, avec la plus haute éloquence, de quelle manière Sa Majesté sut toujours s'acquitter de ses devoirs comme femme et comme souveraine, jusqu'à la fin de son règne si exceptionnellement long et glorieux, et ces sentiments, j'ose ajouter qu'ils ne furent, dans aucune autre partie de ses vastes possessions, plus intenses qu'au Canada; aussi allez-vous transmettre à la famille royale l'expression de votre condoléance, en même temps qu'au nouveau Roi, celle de votre fidélité.

Nos régiments qui étaient allés combattre en Afrique sont presque tous de retour; j'ai la très vive satisfaction de pouvoir vous dire que ceux qui les ont commandés dans cette rude campagne sont unanimes à faire les plus grands éloges de leur bravoure et de leur bonne conduite.

La confédération des diverses provinces d'Australie, basée sur à peu près les mêmes principes que celle du Dominion, démontre qu'il vient de se faire encore un pas vers la consolidation des parties éloignées de l'Empire et, certes, cet événement va vous donner lieu d'adresser au nouvel Etat vos plus sincères félicitations.

Avant le deuil profond dont l'Empire vient d'être affligé, j'avais, d'après l'avis de mes ministres, invité en votre nom Son Altesse Royale le Duc de Cornwall et d'York à terminer par une visite au Canada le voyage qu'elle se proposait de faire en Australie; je suis heureux de vous annoncer que Son Altesse a bien voulu répondre qu'elle acceptait cette invitation, et je crois encore à la possibilité de cette visite. Je n'ai aucun doute qu'il recevra un accueil chaleureux.

Mon gouvernement a été fort aise d'apprendre que le projet de la pose du câble transpacifique est en bonne voie de développement, et il espère qu'aucun obstacle ne viendra en retarder la réalisation définitive.

L'été dernier, j'ai fait un voyage à travers le Canada et me suis rendu jusqu'à Dawson. Partout on m'a donné les preuves les plus complètes de fidélité et de dévouement. J'ai pu constater de mes propres yeux, et avec un bien vif intérêt, l'activité de l'industrie agricole et minière, et l'augmentation notable de la population. L'esprit d'ordre, l'énergie, le caractère paisible des immigrants sont autant d'avantages dont nous devons nous réjouir, et autant de preuves qu'il en faut pour démontrer l'utilité de ces nouveaux habitants du Dominion.

J'ai remarqué avec un véritable plaisir sous quel jour favorable le Canada a su se montrer, à l'Exposition universelle de Paris. Le grand nombre de prix accordés à ses produits naturels et manufacturés, dans presque toutes les catégories où ils ont figuré, suffit à faire voir quelles en étaient la qualité et la variété. Que des fruits récoltés au Canada aient pu assez bien conserver leur fraîcheur pour être jugés dignes de tant de premiers prix, voilà qui prouve d'une façon éclatante l'efficacité de notre mode de transport en compartiments frigorifiques. Déjà, et c'est avec une extrême satisfaction qu'on le constate, l'exposition de nos ressources a eu pour résultat de déterminer l'étranger à placer au Canada des capitaux considérables et à adresser aux producteurs canadiens de fortes commandes.

Mon gouvernement dévoue encore sa plus soigneuse attention à l'amélioration de la route du Saint-Laurent; l'année dernière, il a fait élargir et creuser les chenaux destinés à la circulation des navires, installé de nouveaux phares et posé de nouvelles bouées, et bientôt Belle-Isle communiquera avec la terre ferme au moyen d'un câble télégraphique. Tous ces travaux auront contribué à rendre plus sûre et plus efficace que jamais notre grande route fluviale qui s'étend des lacs à l'Atlantique.

Je remarque avec joie que le revenu et le chiffre de notre commerce n'ont pas baissé et accusent même une légère augmentation, comparativement à ceux de l'année dernière, déjà si considérables.

Il vous sera soumis des mesures tendant à rendre plus étroite la surveillance du commerce d'exportation en ce qui concerne les denrées alimentaires, et ayant aussi rapport à l'administration des postes, au câble transpacifique, ainsi qu'à divers autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes :

On va soumettre à votre examen les comptes publics se rapportant au dernier exercice, et déposer également sur le bureau de la Chambre les estimations relatives à l'exercice actuel.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande à votre sérieuse attention les mesures que l'on va présenter, et je prie Dieu de bénir les importants travaux auxquels vous allez encore vous consacrer.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.